
[Imprimer](#)

La ville de Paris recherche une AMO pour coordonner les travaux Porte de la Chapelle

Image

La multiplicité des opérations prévues au niveau de la Porte de la Chapelle à Paris (18e arr.) d'ici à 2024 risque d'impacter la circulation très dense dans ce secteur.

Aussi, la ville de Paris fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer la coordination générale des travaux. La réponse est attendue d'ici au 17 décembre 2019.



Non seulement le secteur de la Porte de la Chapelle à Paris (18e arr.) est le siège d'une circulation automobile très dense (accès à l'A1), mais il fait l'objet de nombreuses opérations d'aménagement. En cours ou à venir, elles vont impacter fortement cette entrée principale routière et de passage de Paris, pour la transformer en un lieu de destination majeur, appelé à devenir une « véritable place publique urbaine ».

Outre les acteurs existants (tramway, Geodis, halle logistique Sogaris), vont en effet peser sur la circulation d'importants chantiers. A Paris, il s'agit notamment de la réalisation de l'Aréna 2 pour les JOP 2024, les ZAC de la gare des Mines et Chapelle Charbon, l'aménagement du Campus Condorcet, le réaménagement de l'échangeur, la fin de l'opération Chapelle international, les travaux d'infrastructure du Charles-de-Gaulle express et le projet « îlot fertile ».

Simultanéité et périmètre restreint

Sur le territoire de Plaine Commune, les travaux prévus concernent de plus la rénovation des docks des Alcools, l'aménagement de la manufacture Chanel à la Porte d'Aubervilliers et la construction de 100 000 m² de programme tertiaire. Enfin, des chantiers de grande importance vont nécessiter d'emprunter la Porte de la Chapelle telles la rénovation de la gare du Nord, la construction du nouvel hôpital Lariboisière et la réalisation du lotissement Ordener / Poissonniers.

Toute la difficulté va donc consister à gérer la multiplicité de ces projets qui vont se dérouler simultanément et dans un périmètre restreint, portés de plus par des maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre diverses, ainsi que leur impact sur la circulation générale jusqu'à mi-2024, avec la tenue des Jeux olympiques et paralympiques. Pour ce faire, la ville de Paris a lancé un marché pour désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée d'assurer la coordination générale des travaux dans le secteur de la Porte de la Chapelle.

Détecter les incohérences

« La mission de coordonnateur général consiste en une coordination des travaux et flux sur la globalité des opérations et intégrant l'ensemble des aspects portés par les maîtres d'ouvrage amenés à participer, qu'il s'agisse de la ville de Paris, des collectivités territoriales du nord parisien, de la préfecture de police, de la DRIE, de l'Etat, des aménageurs, de la SNCF ou des maîtres d'ouvrage concessionnaires et d'opérations connexes », indique le cahier des clauses techniques particulières.

Le titulaire aura dès lors un rôle de coordonnateur général de l'ensemble de ces opérations, tant en termes de planning, d'emprises de chantier que d'impact sur la circulation générale, pour le compte du service des déplacements de la ville de Paris qui gère ce marché. Il s'agira notamment de détecter le plus en amont possible des incohérences de travaux et/ou de phasage envisagées, mais aussi d'assurer le respect des calendriers de chaque chantier et le maintien de la circulation pour tous les usagers.

Le marché confie au titulaire, de façon forfaitaire sur le périmètre principal :

- le recensement des acteurs et la mise en place d'outils communs (dans un premier temps, le coordonnateur pourra s'appuyer sur le recensement opéré par l'Apur figurant en annexe) ;

- la mise en place d'un tableau de bord de suivi des différents chantiers ;

- une analyse des plannings généraux de chaque intervenant avec relevé des conflits et proposition de résolution ou demande d'arbitrage ;

- l'élaboration d'un suivi de l'avancement des chantiers et des difficultés identifiées par constitution régulière d'un document de présentation.

Le coordonnateur sera également force de proposition en matière de circulation, de phasage et d'emprises sur le domaine public.

